

# FICHE DE RESERVATION – NOVEMBRE 2024

## RESTAURANT SCOLAIRE, ACCUEIL PERISCOLAIRE et MERCREDIS

**PENSEZ A UTILISER VOTRE ESPACE FAMILLE !**  
**Dans ce cas, plus besoin de nous retourner cette fiche**

Cette fiche de réservation est à rendre au plus tard le 25/10/2024  
à l'accueil ou dans la boîte aux lettres du Centre Social

<b>NOM et prénom de l'enfant</b>	<b>Classe et nom du professeur</b>	<b>Téléphone des parents</b>
----------------------------------	------------------------------------	------------------------------

### PERISCOLAIRE ET RESTAURANT SCOLAIRE

		MATIN	REPAS	SOIR	
Vendredi	01-nov.	FÉRIÉ			<input type="checkbox"/>
Lundi	04-nov.				<input type="checkbox"/>
Mardi	05-nov.				<input type="checkbox"/>
Jeudi	07-nov.				<input type="checkbox"/>
Vendredi	08-nov.				<input type="checkbox"/>
Lundi	11-nov.	FÉRIÉ			<input type="checkbox"/>
Mardi	12-nov.				<input type="checkbox"/>
Jeudi	14-nov.				<input type="checkbox"/>
Vendredi	15-nov				<input type="checkbox"/>
Lundi	18-nov				<input type="checkbox"/>
Mardi	19-nov				<input type="checkbox"/>
Jeudi	21-nov				<input type="checkbox"/>
Vendredi	22-nov				<input type="checkbox"/>
Lundi	25-nov				<input type="checkbox"/>
Mardi	29-nov				<input type="checkbox"/>
Jeudi	28-nov				<input type="checkbox"/>
Vendredi	29-nov				<input type="checkbox"/>



Je souhaite que mon enfant commence à faire ses devoirs  
(devoirs commencés à partir de 17h, sauf le vendredi)

**A savoir :**

Tous les règlements se feront désormais à réception de la facture : nous ne demandons plus d'acompte ni de règlement à l'inscription.

Pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire, les inscriptions et annulations doivent nous parvenir au plus tard le vendredi avant 12h pour le lundi ou mardi suivant, le mardi avant 12h pour le jeudi ou vendredi suivant.

Pour le centre de loisirs des mercredis, inscription au plus tard le mercredi qui précède (en fonction des places disponibles), annulation sans justificatif médical au plus tard 7 jours avant.

Une absence pour raison médicale sera excusée (et donc non facturée) si elle nous a été signifiée au plus tard le matin même avant 8h30, et si un justificatif médical nous est adressé avant la fin du mois concerné par l'absence.

### CENTRE DE LOISIRS DES MERCREDIS

		MATIN	REPAS	APRES-MIDI
Mercredis	06-nov.			
	13-nov.			
	20-nov.			
	27-nov.			



Date :

Signature :



MAISON DE L'ENFANCE , DE LA JEUNESSE ET DE L'ANIMATION SOCIALE  
CENTRE SOCIAL "LA PASSERELLE" RUE DES PEUPLIERS - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE Téléphone :  
04.74.55.30.90  
Mail : accueil@cslapasserelle.fr - Site : cslapasserelle.fr



**Le secrétariat du Centre Social est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00**